



Imprimer cet article publié le 04-05-2007 sur le site www.la-croix.com

la-Croix.com



La famille Eschard a enfin pu adopter une petite Russe.

En novembre dernier, nous avons rencontré deux familles en attente du jugement qui les autoriserait à adopter un enfant russe. L'une a eu gain de cause, l'autre attend encore.

DAMGE Mathilde

Paru le: vendredi 04/05/2007

C'est un dimanche de printemps. De la fenêtre parviennent des cris d'enfants qui jouent dans le square, en bas. Pourtant, pour les occupants de cet appartement du 12^e arrondissement parisien, ce n'est pas un dimanche comme les autres. C'est le premier qu'ils passent à la maison avec leur fille. Pieds nus, l'air effronté, une petite blonde gambade d'une pièce à l'autre. Elle comprend quelques mots de français et dévisage les nouveaux venus avec une curiosité attendrissante. C'est Alexandra. Elle vient de fêter ses 4 ans avec ses parents adoptifs. Visages radieux, Célia et Rémi Eschard sont aux anges : après plus de deux mois passés en Russie à attendre le bon vouloir de l'administration, laquelle ne se décidait pas à leur délivrer le passeport d'Alexandra, ils ont enfin pu rentrer en France avec l'enfant.

Aujourd'hui, ils contemplent leur bonheur avec ravissement. « C'est étrange, raconte Célia Eschard, ces deux dernières années ont été très éprouvantes pour nous tous mais maintenant qu'elle est là, c'est comme une évidence. Comme si l'histoire devait se terminer comme cela. » Mais leurs pensées, insistent-ils, vont « à tous ces parents qui ont vu leurs espoirs détruits et à ces enfants qui ne pourront plus faire confiance aux adultes parce qu'ils auront le sentiment d'avoir été abandonnés une deuxième fois ».

C'est ce qui s'est passé pour Valérie Garin, une pharmacienne de Tours, célibataire, qui a décidé d'adopter seule. Les fêtes de fin d'année n'ont pas été particulièrement joyeuses pour elle. « Après les jugements rendus en décembre, la liste des adoptants devait suivre, raconte-t-elle. Je devais être dans les premiers. Je m'étais préparée, j'avais réuni des documents. Et puis, le 25 décembre, j'ai appris que la juge en place à Irkoutsk avait lancé une nouvelle procédure de déchéance des droits parentaux pour Alissa. Cela signifiait que le traitement de mon dossier était encore repoussé de six mois. J'étais effondrée. Épuisée psychologiquement de compter les jours sans garantie de voir ma fille venir en France. »

Le 16 février, pour l'anniversaire d'Alissa, Valérie se rend en Russie. Elles se connaissent depuis maintenant deux ans et demi : la procédure a commencé en septembre 2004. Aujourd'hui, Alissa a cinq ans. Elle considère Valérie comme sa mère mais, à chaque visite, lui reproche de l'abandonner à l'orphelinat. « C'est un déchirement, témoigne Valérie Garin. Le plus dur, c'est de lui expliquer que ce n'est pas ma bonne volonté qui est en cause. Je crains qu'elle ne m'en veuille mais j'espère qu'un jour je pourrai lui expliquer tout cela. Je garde l'espoir de la voir grandir. » Ses proches aussi souffrent avec elle : « Ma mère, qui s'est beaucoup investie à mes côtés, ne le vit pas très bien. Mes amis, ma famille, personne ne comprend. On est tombé dans une situation kafkaïenne où tout est fait pour décourager les adoptants. »

C'est à la suite du décès d'une petite fille en juillet 2005, attribué aux maltraitances de ses parents américains, que le parquet d'Irkoutsk, en Sibérie, avait décidé le gel des dossiers d'adoption internationale. Parmi les victimes collatérales de cette affaire, plus de 80 familles françaises, engagées dans un processus d'adoption et réunies dans le collectif des familles d'Irkoutsk. Défendu par l'Association des parents adoptants en Russie (Apaer), le collectif a bénéficié de nombreux articles de presse ainsi que d'un soutien du ministère des affaires étrangères et de la Commission des droits de l'homme de la Fédération de Russie.

« Les jugements ont repris dès le mois de décembre, explique Katia Vilarasau, vice-présidente de l'association, et nous comptabilisons à ce jour, sur environ 85 dossiers en attente de jugement, 25

jugements positifs. » Source d'espoir pour toutes les familles en attente - 34 mois pour certaines -, l'évolution de la situation demeure d'une lenteur exaspérante. Et à Tours, chez Valérie Garin, la chambre d'Alissa reste vide.

Novembre 2006, une délégation se rend en Russie pour débloquent le dossier de l'adoption.

Paru le: vendredi 04/05/2007

Depuis un à deux ans, 80 familles françaises, engagées dans un processus d'adoption, sont confrontées à la mauvaise volonté de la justice pour délivrer les autorisations administratives nécessaires (La Croix du 22 novembre 2006). En novembre dernier, Vladimir Loukine, représentant de la Commission des droits de l'homme de la Fédération de Russie, s'est donc rendu à l'orphelinat Irkoutsk, en Sibérie, pour tenter de résoudre le problème. Sur les deux familles dont nous vous avons parlé, l'une a pu fêter en France les 4 ans d'Alexandra, l'autre attend toujours.